Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260224-2026_01_07-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
13 Février 2026
Date d'affichage
13 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, Mme MOQUET Louise, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : M. LE GARGASSON Gwénaël à M. MOQUET Alban, Mme ALLAIN Aurore à M. LARCIN Ronan, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme MOQUET Louise

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-01-07 – Compétence " eaux pluviales urbaines " - Convention de gestion avec GMVA

Golfe du Morbihan- Vannes agglomération exerce la compétence « eaux pluviales urbaines » depuis le 1er janvier 2020. Depuis lors, des conventions de gestion de cette compétence ont été passées avec les communes.

La signature de nouvelles conventions entre l'agglomération et ses communes membres est nécessaire afin d'organiser les modalités techniques et financières de leur partenariat. Les conventions prennent effet à compter du 1er janvier 2026, pour une durée initiale de 5 ans.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable des commissions urbanisme, agriculture, développement durable, ainsi que travaux, voirie et vie des quartiers, réunies le 10 février 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260224-2026_01_07-DE

Article 1er : Approuve le contenu de la convention de gestion « eaux pluviales urbaines » entre la commune de Monterblanc et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;

Article 2 : Autorise M. le Maire à signer ladite convention ;

Article 3 : Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 24/02/2026

Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

